

Communauté de communes

L'Orée de la Brie

Brie-Comte-Robert • Chevry-Cossigny • Servon • Varennes-Jarcy

1 place de la Gare
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : communaute@loreedelabrie.fr

SEANCE DU MERCREDI 05 AVRIL 2023

N° 27-2023

Objet : Décisions du Président

Jean LAVIOLETTE, Président de la Communauté de communes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-10,

Vu les délibérations N° 23-2020 et N° 48-2020 des Conseils communautaires des 11 juillet 2020 et 21 octobre 2020 portant délégation générale au Président,

Prend acte des décisions suivantes,

N° 7-2023	Révision de prix du contrat d'assurances SMACL - Avenant N° 1 au Marché 2-2021 - Lot 3 : Flotte automobiles
N° 8-2023	Convention de mise à disposition de la salle de tennis de table du complexe sportif Blaise Pascal au profit de l'école élémentaire Moulin Fleuri sise à Brie-Comte-Robert
N° 9-2023	Sans objet (erreur numérotation)
N° 10-2023	ClariLog - Contrat d'abonnement à la solution One By Clarilog
N° 11-2023	Conventions avec le Laboratoire Départemental d'Analyses de Seine-Et-Marne
N° 12-2023	Bureau Veritas - Avenant N° 1 à la convention de contrôle technique et contrat de missions connexes relatifs à la construction de la salle de gymnastique et salles de danse au complexe multisports de Chevry-Cossigny
N° 13-2023	Bureau Veritas - Avenant N° 2 à la convention de contrôle technique et contrat de missions connexes relatifs à la construction de la salle de gymnastique et salles de danse au complexe multisports de Chevry-Cossigny
N° 14-2023	APAVE - Avenant de Cession - Contrat annuel N° 257208.02.21 : Vérification générale périodique des appareils et accessoires de levage
N° 15-2023	ADISTA - Contrat de renouvellement fibre optique
N° 16-2023	Convention de partenariat avec l'ESO Paris - Ecole Supérieure d'Ostéopathie

Fait à Brie-Comte-Robert, le 06 avril 2023.

Le Président,
Jean LAVIOLETTE.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU MERCREDI 05 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le cinq avril à dix-neuf heures et une minute, le Conseil de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie, légalement convoqué le trente mars deux mille vingt-trois s'est rassemblé salle du conseil de la Mairie de Brie-Comte-Robert sise 2 rue de Verdun.

Etaient présents :

Mesdames BERNARDO, FERRER, GONZAGUE, MOLINERIS, ROLLET (*arrivée avant le vote de la délibération N° 20-2023*), SAUVIGNON, SANTIN, VINIT (*arrivée avant le vote de la délibération N° 18-2023*) et Messieurs BEZOT (*arrivé avant le vote de la délibération N° 18-2023*), CHEVALIER, COLLON, COULOUMY, DENION, LAVIOLETTE, MORIN, PENNEC, SAMANIEGO, SAUVIGNON, SERGEANT, VILLAÇA, WOFSY.

Etaient représentés :

Madame BOYER pouvoir à Madame VINIT.
Madame LABRUYERE pouvoir à Monsieur LAVIOLETTE.
Madame LAFORGE pouvoir à Madame FERRER.
Madame MERIAUX pouvoir à Monsieur COLLON.
Madame NOEL pouvoir à Madame SAUVIGNON.
Monsieur DARMON pouvoir à Monsieur SAUVIGNON.
Monsieur PRUVOT pouvoir à Monsieur WOFSY.
Monsieur RALLIERE pouvoir à Monsieur VILLAÇA.

Etait absent excusé :

Monsieur DUPUY.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil communautaire pour la présente séance, Madame SANTIN a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Conseil communautaire présents, conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers communautaires empêchés.

Membres composant le Conseil communautaire : **30**

Membres en exercice : **30**

Membres présents : **18** (*de la délibération N° 16-2023 à N° 17-2023*) puis **20** (*de la délibération N° 18-2023 à N° 19-2023*), puis **21** (*de la délibération N° 20-2023 à N° 27-2023*).

Membres excusés et représentés : **7** (*de la délibération N° 16-2023 à N° 17-2023*) puis **8** (*de la délibération N° 18-2023 à N° 27-2023*).

Membre absent non représenté : **5** (*de la délibération N° 16-2023 à N° 17-2023*) puis **2** (*de la délibération N° 18-2023 à N° 19-2023*), puis **1** (*de la délibération N° 20-2023 à N° 27-2023*).

Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le Procès-verbal de la séance du jeudi 16 février 2023.